



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Retraites

Question écrite n° 411

Texte de la question

M Raymond Marcellin demande à M le ministre de l'agriculture et de la forêt de bien vouloir lui indiquer s'il envisage d'étendre le principe de la mensualisation au paiement des retraites des personnes non salariées du régime agricole.

Texte de la réponse

Reponse. - En l'état actuel de la réglementation, les avantages de vieillesse sont versés aux agriculteurs retraités, trimestriellement et à terme échu. Le principe de paiement mensuel des retraites pour les salariés du régime général et les salariés du régime agricole a été mis en application après des années d'expérimentation. Pour les non-salariés agricoles, la mensualisation des pensions soulève des problèmes tant financiers pour la trésorerie des caisses que techniques, dont il est souhaitable de prendre la mesure. Aucun régime de non-salariés ne bénéficie, d'ailleurs, actuellement de cette mesure.

Données clés

Auteur : [M. Marcellin Raymond](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 411

Rubrique : Mutualité sociale agricole

Ministère interrogé : agriculture et forêt

Ministère attributaire : agriculture et forêt

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 juillet 1988, page 2153